

Sous la direction de Roxana Anca TROFIN

**L'enseignement des langues de spécialité
et l'apport du TAL**

Coordinateur de la collection *Etudes françaises*:

Cristiana-Nicola Teodorescu

Comité scientifique :

Luc Collès, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique

Jean-Louis Dufays, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique

Olivier Bertrand, École Polytechnique, Paris, France

Isabelle Schaffner, École Polytechnique, Paris, France

Yasmine Attika Abbès Kara, École Normale Supérieure des Lettres et Sciences Humaines, Bouzaréah, Alger

Malika Kebbas, École Normale Supérieure des Lettres et Sciences Humaines, Bouzaréah, Alger

Mihaela Toader, Universitatea Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca

Dumitra Baron, Universitatea „Lucian Blaga” din Sibiu

Anca Gâță, Universitatea „Dunărea de Jos”, Galați

Alexandra Cuniță, Universitatea din București

Gabriela Scurtu, Universitatea din Craiova

Cecilia Condei, Universitatea din Craiova

Daniela Dincă, Universitatea din Craiova

Anda Rădulescu, Universitatea din Craiova

Monica Tilea, Universitatea din Craiova

La collection *Etudes françaises* propose des contributions scientifiques dans les domaines de la linguistique, littérature, civilisation française et francophone. La collection réunit une diversité de productions scientifiques (études, ouvrages collectifs, présentation de projets de recherche, thèses de doctorat, anthologies, actes de colloques scientifiques etc.).

Les propositions de publications seront adressées au comité scientifique:
etudes_francaises@yahoo.fr.

Note:

Les membres du comité scientifique ont la possibilité de soumettre les propositions de publication à d'autres spécialistes réputés dans le domaine de la linguistique, littérature, civilisation française et francophone.

Sous la direction de **Roxana Anca TROFIN**

L'enseignement des langues de spécialité et l'apport du TAL

en collaboration avec **Georges ANTONIADIS**



Editura UNIVERSITARIA
CRAIOVA, 2015

Copyright © 2015 Editura Universitaria
Toate drepturile sunt rezervate Editurii Universitaria.

Nicio parte din acest volum nu poate fi copiată fără acordul scris al editorului.

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României
L'enseignement des langues de spécialité et l'apport du TAL /
sous la direction de Roxana Anca Trofin ; en collaboration
avec Georges Antoniadis. - Craiova : Universitaria, 2015
ISBN 978-606-14-0915-0

I. Trofin, Roxana Anca (coord.)
II. Antoniadis, Georges (colab.)

811

Comité Scientifique

Georges ANTONIADIS, Université Stendhal de Grenoble, France
Anca COSACEANU, Université de Bucarest, Roumanie
Françoise Olmo CAZEVIEILLE, Université Polytechnique de Valence, Espagne
Jean-Marc MANGIANTE, Université d'Artois, France
Matthieu QUIGNARD, CNRS, Université de Lyon, France
Roxana Anca TROFIN Université Politehnica de Bucarest, Roumanie

Ouvrage réalisé dans le cadre du projet «Pour le renforcement de la recherche en vue du développement des formations francophones niveau master - La Plate-forme du français technique et des technologies de la langue» financé par l'Agence universitaire de la Francophonie 2012-2015.

Introduction :

Le français de spécialité et le TAL - quels défis à relever ?

Roxana Anca Trofin

Université Politehnica de Bucarest

Les langues et leur enseignement sont actuellement soumis à une dynamique tensive car : d'une part nous vivons dans un monde de plus en plus spécialisé et professionnalisé, dominé par une forte sectorialisation des domaines et des savoirs qui entraîne indéniablement la spécialisation des langues ; d'autre part nous sommes immergés dans un univers toujours plus mondialisé où les champs interdisciplinaires se multiplient et le plurilinguisme s'impose comme une nécessité. Comment résoudre alors les questions spécifiques au système de la langue et la problématique de leur enseignement de manière à répondre aux besoins épistémologiques, communicationnels économiques et sociaux actuels?

Nous assistons actuellement à une multiplication des cours de langues, français en l'occurrence, sur objectifs spécifiques de manière à répondre aux besoins du marché de travail et par voie de conséquence aux besoins en termes de formation. En même temps des connaissances et compétences transversales doivent être transmises et formées dans les cours de langues afin que l'apprenant soit capable de fonctionner efficacement du point de vue langagier en tant qu'acteur social dans un monde en permanent changement. Il doit ainsi relever les défis actuels de son univers professionnel et social mais en même temps il doit avoir une maîtrise linguistique de la langue qui soit de surcroît culturellement correcte.

Les formations proposées par le système académique doivent répondre à trois objectifs distincts mais se présentant en réalité comme un faisceau dans le sens qu'elles doivent développer les connaissances et compétences langagières de l'étudiant, lui fournir

les outils langagiers nécessaires pour qu'il réponde aux situations de communication universitaire et lui transmettre en même temps des savoirs linguistiques spécialisés. Elles doivent en plus développer chez l'apprenant des compétences virtuelles afin qu'il soit à même de répondre à l'avenir aux provocations communicationnelles et épistémologiques spécifiques à son domaine, auxquelles il sera confronté. Je me réfère plus précisément au développement de ses compétences lexicales et discursives qui lui permettront de bien gérer l'évolution du vocabulaire et des formes de discours et de textes qui apparaîtront. Il suffit de nous rappeler par exemple que les présentations power point, les forums sur Internet, les mails permettant des échanges en temps réel ne caractérisaient pas la communication langagière d'il y a 20 ans.

Dans ce contexte complexe parfois déstabilisant pour l'enseignant, amené à faire des choix pédagogiques et pour l'étudiant qui se voit confronter à une multitude de situations énonciatives et de connaissances à assimiler il faudrait analyser le statut des langues de spécialité. En tant qu'élément qui participe à la création du savoir, la langue de spécialité a une fonction épistémologique mais elle a aussi une double fonction sociale : elle est un véhicule de savoir à l'intérieur de la communauté scientifique se fondant sur le partage référentiel entre les participants à l'échange et elle contribue également à la diffusion du savoir vers d'autres publics, à un élargissement des communautés professionnelles et un enrichissement de l'épistémè général car de plus en plus de notions passent du cercle étroit des professionnels dans la communication de masse.

Un premier aspect a trait à la spécificité des langues de spécialité et aux possibilités de les circonscrire linguistiquement. Au long du temps les positions des spécialistes ont varié de l'extrême qui considérait la langue de spécialité comme simple variété de la langue commune présentant des spécificités lexicales¹ jusqu'à considérer les

1 MOUNIN Georges se référant au français juridique définissait la langue de spécialité dans les termes suivants : « Au sens propre il n'existe pas de langue du droit en soi mais seulement, à l'intérieur de la langue française, un vocabulaire du droit, et sans doute quelques tours syntaxiques spécifiques »,

langues de spécialité comme « des codes de type linguistique, différenciés de la langue commune, constitués de règles et d'unités spécifiques »²

Il est évident aujourd'hui qu'aucune de ces positions ne peut être satisfaisante et que la délimitation d'une langue de spécialité doit être plus nuancée et en même temps plus souple. Une langue de spécialité n'est pas la langue commune qui mobilise simplement un vocabulaire spécifique, d'autre part la considérer totalement distincte de la langue commune impliquerait une acquisition différente à défaut de laquelle elle serait incompréhensible aux locuteurs non spécialistes or ce n'est point le cas. Cette approche exclurait par ailleurs du groupe des langues de spécialité le discours de vulgarisation qui s'adresse aux non spécialistes.

Néanmoins la composante la plus forte qui distingue les langues de spécialité de la langue commune reste la spécificité lexicale corroborée à la situation dans laquelle les langues de spécialité sont utilisées. Galisson et Coste considéraient déjà en 1976 les langues de spécialité comme « *langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier* »³

Mais les langues de spécialité tout en représentant des sous-systèmes linguistiques reflètent la spécificité selon laquelle les connaissances se construisent à l'intérieur d'un domaine, Dubois et al. Précisent à cet égard: « *On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier.* »⁴ Teresa Cabré retenait déjà en 1998 le contenu spécifique à savoir les sujets spécialisés comme critère définitoire pour la langue de spécialité.⁵ Le choix des lexèmes l'actualisation que ceux-ci font de

MOUNIN, G., La linguistique comme science auxiliaire dans les disciplines juridiques. *Meta*, vol. 24, n° 1, 1979. pp. 9-17, p. 13.

2 Voir CABRE, Maria Teresa, *Terminologie : théorie, méthodes et applications*, Les presses de l'Université d'Ottawa, Armand Colin, 1998, 118- 121.

3 GALISSON Robert, COSTE Daniel, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976, p. 511.

4 DUBOIS Jean et al, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 2001, p. 40.

5 CABRE Maria Teresa, op. cit. p. 123.

certains de leurs sèmes quand ils deviennent termes, la construction discursive, la position épistémologique et énonciative du locuteur, le rapport qu'il instaure face aux destinataires du message sont autant d'éléments qui participent à des degrés variés à la construction du savoir.

Lérat mettait l'accent sur l'utilisation spécifique de la langue de spécialité insistant sur le fait que « *La notion de langue spécialisée est [plus] pragmatique : c'est une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées.* »⁶ bien qu'il considérât à la suite de Wüster que ce qui distinguait la langue de spécialité de la langue générale était le vocabulaire et non pas la morphologie ou la syntaxe identiques à celles de la langue générale.

Or on peut remarquer dans la langue de la médecine par exemple certaines constructions syntaxiques spécifiques ainsi qu'un comportement particulier de certaines catégories morphologiques, le verbe par exemple dans les collocations terminologiques.

La composante pragmatique est retenue par Teresa Cabré comme critère distinctif délimitant la langue générale de la langue de spécialité bien qu'il s'agisse d'une différence plutôt de niveau que de nature entre les deux variétés de langue. Ainsi pour Cabré « *Les unités de la langue commune sont employées dans les situations que l'on peut qualifier de non-marquées, (...) les situations dans lesquelles on emploie les langues de spécialité peuvent être considérées comme marquées.* »⁷ Elle considère les langues de spécialité comme « des sous-ensembles, fondamentalement pragmatiques, de la langue dans son sens global »⁸ précisant que « les langues de spécialité sont en relation d'inclusion par rapport à la langue générale et en relation d'intersection avec la langue commune »⁹

Dans l'acception de Cabré la langue générale comprend la langue commune et les langues de spécialité ; la langue commune

6 LERAT Pierre, *Les langues spécialisées*, Presses universitaires de France, Paris, 1995, p. 20.

7 CABRE Maria Teresa, op. cit. p. 115.

8 Ibidem p. 119.

9 Ibidem p. 126.

serait-elle la langue non marquée, non spécialisée, utilisée quotidiennement. Les éléments retenus par Cabré pour délimiter les langues de spécialité sont ainsi : le contexte spécifique, le but de leur utilisation : communiquer des informations spécialisées, la qualité de sous-ensemble de la langue se définissant par la complexité sémiotique et permettant la perméabilité avec la langue commune.

Considérant qu'une communication spécialisée relève d'un domaine spécifique du savoir et de l'agir humain et social, qu'elle présente des particularités linguistiques et langagière je rejoindrai la délimitation que Maria Teresa Cabré fait de la langue de spécialité. Ainsi la langue de spécialité satisfait selon Cabré à trois types de conditions :

« • conditions discursives : les propriétés de la situation spécialisée de ce type de communication

• conditions cognitives : le thème qui est traité et la façon dont il est traité

• conditions linguistiques : les conditions textuelles générales (précision, concision et systématisme, les deux dernières à des degrés différents suivant les conditions discursives), la forme macro et micro textuelle, et surtout les unités lexicales propres au domaine dont il est question dans le texte. »¹⁰

Du point de vue linguistique l'approche de la langue de spécialité peut se faire à plusieurs niveaux ; l'entrée par le lexique est sans doute la plus exploitée de par la forte spécialisation des termes et leur apport à la construction de la référence. Si on tient pour acquis la monoréférentialité et la monosémie des termes à l'intérieur d'un domaine donné on se pose toutefois la question comme le fait Alexandra Cunita sur l'univocité du lien existant entre le concept construit par le signe linguistique appelé terme et l'objet qu'il désigne dans l'univers réel référentiel. Or on constate ainsi que le souligne A. Cunita que la prédication peut activer ou bloquer certains sèmes du mot-terme. De surcroît la communication spécialisée peut renvoyer à

10 CABRE Maria Teresa « CONSTITUER UN CORPUS DE TEXTES DE SPECIALITE » in Cahier du CIEL 2007-2008 p. 39.

l'instar de la communication courante à des objets ou classes d'objets existant dans le monde réel mais elle a également la capacité de créer des objets référentiels, instaurant comme je l'affirmais avant, la référence.

Même si on leur a longtemps refusé une spécificité discursive, les langues de spécialité privilégient plutôt certaines formes de construction du discours, compte tenu aussi des genres textuels propres à la communication spécialisée qui comprend essentiellement des textes définis par Maingueneau comme étant de régime institué.

L'acquisition d'une langue de spécialité suppose la maîtrise d'un code qui régit la communication dans le cadre du domaine respectif, exemple le français médical utilisé dans une situation énonciative du type déroulement d'une intervention chirurgicale présente une syntaxe différente du français commun en raison des contraintes extralinguistiques propres à la situation de communication et à l'impact du discours sur la réalité immédiate : l'état du patient ; ou encore le français médical utilisé dans des textes fortement codés, à script fixe tels les prescriptions médicales destinées aux kinésithérapeutes présente une syntaxe propre très souvent lacunaire, basée sur la prédication.

La spécificité du discours scientifique et les transformations qu'il opère sur le lexique est également soulignée par Marie Mortueux. Reprenant les thèses de Kokourek sur le fonctionnement des termes dans la langue de spécialité et la thèse de Kleiber sur le capacité de dénomination attribuée par excellence aux termes, celle-ci¹¹ montre que le discours selon qu'il est de spécialité, donc marqué, ou courant a la capacité d'opérer la distinction entre terme et lexème, au niveau d'un même mot.

La structure textuelle elle-même est relativement codée dans les textes de spécialité, les textes techniques en l'occurrence étant de type présentatif descriptif reposant sur un schéma canonique thème-rhème.

11 MORTUREUX Marie-Françoise « Les vocabulaires scientifiques et techniques » in *Les carnets du Cediscor*, 3/1995, <http://cediscor.revues.org/463>